

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le mercredi 27 mai à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Anckaert, Babalao, Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Catherine, Collibeaux, MM. Daligault, Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lechatellier, Lemeray, Lepeteur, MM. Lequertier, Mèche, Mme Mourcq, M. Pondemer, Mmes Roelandt et Siméon.

Ont donné pouvoir : /

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200602-20_02322-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020

N° 3 / 5-1-1

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 29
- votants : 29

Date de la convocation et d'affichage : 20 mai 2020
Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

Secrétaire de séance

Patrick Fenouil

Objet : *Elections des Adjoints*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,
Vu la délibération du 20 mars 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8,
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13

La liste de Monsieur Pascal Daligault ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1^{er} : Daligault Pascal

2^{ème} : Roelandt Anne

3^{ème} : Mèche Patrice

4^{ème} : Mourcq Angélique

5^{ème} : Gascouin Sylvain

6^{ème} : Collibeaux Nathalie

7^{ème} : Billard Patrick

8^{ème} : Bouillard Nathalie

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 2 juin 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

